

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 février 2025
N°DC-2025-10

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Demande de subventions pour la réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; Mme Carole MIANNAY à Mme Sylvaine LE GALLO ; M. Franck JOSSO à M. Gilles DREANO ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Sandrine OLLIC à M. Jean-Pierre LE GAL

Secrétaire de séance : Mme Sylvaine LE GALLO

La Chapelle de Kerdroguen, construite au 17^{ème} siècle est un édifice d'époque Renaissance, achevé en 1605.

Il s'agit du patrimoine bâti le plus remarquable de la commune de Colpo, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques dans son intégralité par arrêté du 19 novembre 1946.

La chapelle est richement ornée, elle recèle aussi un retable et deux statues de bois polychrome remarquables, récemment restaurés.

D'importants travaux ont été effectués dans la chapelle en 2000 avec la restauration du retable-lambris du 19^{ème} siècle.

En 2013 des travaux de restauration de la charpente et de réfection de la couverture ont été réalisés sur les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre sur place avec les architectes des bâtiments de France, le 12 mai 2023, a permis de constater une détérioration de la chapelle.

En effet, les murs en ciment ne respirent plus et cela entraîne une dégradation de l'autel, qui est donc soumis à des risques importants de moisissures.

En outre, la non réalisation de travaux risque d'entraîner une dégradation du retable.

Partant de ce postulat, les architectes des bâtiments de France préconisent d'enlever l'enduit ciment afin de le remplacer par un enduit chaux sable.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
 Reçu en préfecture le 13/02/2025
 Publié le **13 FEV, 2025**
 ID : 056-215600420-20250204-DEL2025_10-DE

Les travaux à réaliser seraient les suivants sur les murs gouttereaux pignons Est et Ouest de la Chapelle :

- Réalisation d'un enduit chaux sable, en trois passes, gobetis, dégrossis chaux NHL 3,5 et sable de Missiliac 0/4 et finition chaux NHL 2 sable 0/2.

Ces travaux pourraient se financer de la manière suivante :

COLPO		Fait le :		04/02/2025		COLPO se mit au VERT	
REFECTION DES ENDUITS INTERIEURS DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE KERDROGUEN							
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%		
.Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe				
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)			.Etat				
.Travaux extension			.DRAC	19 803,06 €	30,00%		
. Travaux de refection du bâti ancien (enduits intérieurs)	66 010,20 €		.REGION Bretagne Restauration des édifices publics	14 522,24 €	22,00%		
. Equipement et mobiliers			.CD56 Valorisation du patrimoine	16 502,55 €	25%		
			.Autofinancement	15 182,35 €	23%		
TOTAL DES BESOINS	66 010,20 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	66 010,20 €	100%		

En outre, la Chapelle Notre-Dame de Kerdroguen fait partie intégrante du patrimoine bâti colpéen. Elle est valorisée par des ouvertures au public lors des Journées du Patrimoine (3^{ème} week-end de septembre). En outre, chaque année, au début du mois de septembre est organisée une veillée mariale du pardon de Notre-Dame de Kerdroguen permettant de réunir les fidèles.

La présence de chemin de randonnée (GR38) et d'un circuit vélo font de la chapelle permettent de valoriser quotidiennement le site.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de valider les travaux présentés et de l'autoriser à solliciter les subventions afférentes afin de continuer à valoriser le patrimoine bâti historique de la commune de Colpo.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le projet de travaux de réfection des enduits intérieurs de la chapelle Notre-Dame de Kerdroguen.
- **VALIDE** le plan de financement présenté dans la délibération.
- **DIT** que le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 66 010,20€ H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bretagne au titre de l'inscription de la chapelle à l'inventaire des monuments historiques.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 056-215600420-20250204-DEL2025_10-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de la Région Bretagne au titre de la restauration des édifices publics.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier du Département du Morbihan au titre du dispositif de valorisation et de restauration du patrimoine.
- **INSCRIT** les crédits à l'exercice 2025, compte 2131.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

